Ministère de la Culture

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;

Attendu que l'immeuble sis 31, Kneppchen à Hovelange se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 31, Kneppchen est implantée dans le noyau historique de Hovelange. Sur la carte de Ferraris (1771-1778) il y a déjà des constructions à cet endroit, mais il est impossible de constater s'il s'agit de l'emplacement exact. Cependant, la bande d'immeubles qui est visible sur le premier plan cadastral de 1827 est toujours en place, il s'agit des n°27-31. Depuis le début du XIX^e siècle, jusqu'au début du XX^e siècle il y a eu diverses transformations de ces immeubles¹. En ce qui concerne la maison sise au n°31, elle présente de nos jours une apparence qui est typique pour la fin du XIX^e – début du XX^e siècle. En effet, les proportions du gabarit et des agencements des façades, la taille et la forme des baies, la taille et la forme des encadrements des ouvertures, de même que divers éléments structurels et de finition à l'intérieur de la maison sont caractéristique pour cette époque de construction (PDR).

La maison s'élève sur deux niveaux surmontés par une toiture à deux pans avec une croupette sur le côté droit. La façade principale se divise de manière régulière, symétrique, en trois travées, dont la travée centrale abrite l'entrée, accessible par quatre marches. La façade est bordée par un socle et des bandes verticales à refends. La partie supérieure est bordée par une bande horizontale et une corniche ondulée en bois. Les éléments décoratifs géométriques dans l'enduit semblent avoir été appliqué ultérieurement. La porte d'entrée est en bois et présente un décor typique pour le début du XXe siècle (AUT/PDR). Les ouvertures sont rectangulaires avec des encadrements en pierre naturelle aux chanfreins (PDR). La façade postérieure est agencée de manière similaire à la façade principale, mais moins symétrique. Les encadrements de cette façade présentent aussi des encadrements en pierre naturelle. Ils sont plus sobres que ceux de la façade principale, ce qui n'est pas inhabituel pour une face non visible à partir du domaine public. Le linteau en arc surbaissé de l'encadrement dans la travée droite au deuxième niveau semble être un réemploi d'une construction plus ancienne. A gauche la maison est adossée à la maison voisine et à droite elle présente un pignon aveugle.

La maison a non seulement conservé sa structure bâtie mais aussi des éléments historiques à l'intérieur tels que : des portes en bois an chambranles, des revêtements de sol en bois, un escalier avec garde-crops en bois avec garde-corps, des carrelages muraux et diverses armoires encastrées (AUT/PDR).

¹ Malheureusement les différents plans et tableaux de l'Administration du cadastre et de la topographie ne sont pas assez cohérents pour pouvoir retrace exactement le développement des immeubles implantés à cet endroit.

La maison d'habitation est non seulement un témoin de l'architecture traditionnelle mais aussi du développement de la localité de Hovelange. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, architectural, artisanal et urbanistique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR)

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 31, Kneppchen à Hovelange (no cadastral 872/3414).

Présent(e)s: Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 20 mars 2024